

<http://ugtg.org/spip.php?article485>



Conflit CHEFFRE : la fusillade du samedi 21 septembre 1996

- La Centrale UGTG - Mémoire des luttes -



Date de mise en ligne mercredi 30 juillet 2008

Date de parution 16 octobre 1996

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Refusant d'appliquer la réglementation du travail, la famille CHEFFRE, recrute et met en place une milice, d'abord pour empêcher les grévistes de tenir leur piquet de grève ; puis, pour faire assassiner des grévistes et des syndicalistes.

Le système CHEFFRE : Mépriser et Terroriser les Travailleurs



*Les employés des Ets CHEFFRE au Tribunal :
Leur crime : «S'être syndiqués à l'U.G.T.G.»*

Les longues années de travail sans perspectives, les méthodes inavouables de la direction de l'entreprise ont permis à certains employés de prendre conscience et d'avoir la volonté de s'organiser afin de défendre leurs intérêts.

Novembre 1995 : Mme CHEFFRE demande aux salons d'ouvrir le 11 novembre, jour férié. Les employés sollicitent de Mme CHEFFRE une quelconque contrepartie (paie supplémentaire ou jour de récupération).

Mme CHEFFRE répond par des insultes, des menaces et dit textuellement : « dè tout fason an ké fann ren a zôt jan an vlé, zôt pa sendiké ».

Lundi 31 décembre 1995 : Pour le réveillon du nouvel an, sans concertation et sans aucune contrepartie, Mme CHEFFRE impose le travail.

De là, certains salariés cherchent à consulter les syndicats CGT-G et UGTG.

Mardi 12 février 1996 : Les travailleurs décident de se syndiquer à l'UGTG.

Au cours de la même semaine, une lettre informant de la création de la section syndicale dans son entreprise est envoyée à Mme CHEFFRE, avec demande de rendez-vous. Lettre restée sans réponse.

Première semaine de Mars : Une seconde lettre avec accusé de réception lui est adressée. Lettre restée sans réponse.



Vendredi 22 mars 1996 : Mr CHEFFRE pique une grande colère quand il apprend que Mme O. LAMI fait partie des syndiqués. Désignée comme l'instigatrice dans la mise en place du syndicat, elle subira de plein fouet la haine et les persécutions du couple diabolique.

Fin mars 1996 : La fiche de paie de Mme O. LAMI porte la nouvelle mention de "Responsable Vente Produits", fonction qui correspond à la réalité alors que la fiche de paie indiquait "Secrétaire" depuis 8 ans.

Dans le même temps la paie est faite par chèque, alors qu'elle se faisait en espèces.

M. CHEFFRE lui interdit de passer des commandes, alors que c'est pratique courante dans sa fonction. Il n'adresse plus la parole à Mme O. LAMI et demande à certains de ses collègues d'en faire de même.

Début avril 1996 : Fermeture du salon situé à l'angle de la rue Schoelcher où les deux salariés sont syndiqués.

Jeudi 11 avril 1996 : Un appel téléphonique de Mme CHEFFRE indique à Mme O. LAMI qu'elle est envoyée à Hair Beauty en qualité de caissière-vendeuse. Celle-ci refuse le déclasserment sans explications. Mme CHEFFRE lui demande de réfléchir.

Vendredi 12 avril 1996 : Mme CHEFFRE présente une lettre de nouvelle affectation. Mme O. LAMI lui demande de la lui adresser par envoi recommandé.

Mardi 16 avril 1996 : Un courrier recommandé daté du 12 avril exige le déplacement immédiat de Mme O. LAMI vers Hair Beauty.

Le même jour, Mme O. LAMI demande un entretien afin d'éclaircir certains points flous.

Jeudi 18 avril 1996 : Nouvelle lettre de la direction demandant à Mme O. LAMI de regagner le poste à Hair Beauty.

Samedi 20 avril : Mme CHEFFRE ne vient pas à la rencontre prévue avec l'UGTG à la rue Abbée GREGOIRE.



Jeudi 25 avril 1996 : Lettre d'avertissement à Mme O. LAMI et lettre recommandée aux autres employés syndiqués qui avaient sollicité la réunion du samedi 20 avril.

Vendredi 26 avril 1996 : Nouveau courrier de la direction posté à Paris en réponse à la lettre du 16 avril de Mme O. LAMI, refusant tout entretien avec celle-ci, et lui enjoignant de regagner son poste faute de quoi des sanctions seront prises à son encontre.

Vendredi 3 mai 1996 : Retour en Guadeloupe dans le plus grand secret des époux CHEFFRE.

Jeudi 23 mai 1996 : Licenciement de Mme O. LAMI signifié par voie d'huissier avec reprise des clés du dépôt.

Vendredi 24 mai 1996 : La rencontre avec l'UGTG avorte, Mme CHEFFRE refusant la participation des syndiqués de la section d'établissement. Un nouveau rendez-vous est pris pour le jeudi 6 juin.

Lundi 3 juin 1996 : Courrier de la direction reportant la réunion du 6 juin au 28 juin.

Jeudi 6 juin 1996 : Les syndiqués, exaspérés par le refus de rencontre de la direction se mettent en grève.



Vendredi 14 juin 1996 : Mme CHEFFRE accepte finalement la rencontre. La négociation s'engage en présence de l'Inspection du Travail. L'accord, signé, stipule que :

- - Mme CHEFFRE reconnaît la représentativité de l'UGTG au sein de ses établissements ;
 - Les parties s'engagent à ouvrir les négociations sur les autres points de revendications, le 20 juin 1996.
 - Les lettres d'avertissement des 25 et 26 avril sont annulées.

La grève est alors suspendue.

Judi 20 juin 1996 : Nouvelle rencontre pour la suite des revendications. Mme CHEFFRE demande une semaine de réflexion quant au retrait du licenciement de Mme O. LAMI.

Judi 27 juin 1996 : Mme CHEFFRE décide de maintenir le licenciement de Mme O. LAMI.

La grève redémarre.

Un crime presque parfait

Début juillet 1996 : Sous couvert de difficultés économiques, fermeture du coin salon de la rue Abbé GREGOIRE, fermeture totale de l'établissement Hair Beauty de Grand-Camp.

Dans le même temps elle recrute et met en place une milice pour empêcher les grévistes de tenir leur piquet de grève.



Vendredi 12 juillet 1996 : L'UGTG alerte l'Inspection du Travail et la Direction Départementale du Travail (DDTE) des entraves au droit de grève perpétrées par Mme CHEFFRE, et de l'exploitation illicite de jeunes chômeurs employés comme hommes de main.

Mercredi 17 juillet 1996 : Deux courriers sont adressés, l'un à M. VO DINH, inspecteur du travail, l'autre au directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale ; pour informer ces organismes de contrôle de "l'infraction au code du travail commise par l'entreprise CHEFFRE, société SOCOIFFA, en employant pour le gardiennage de ses locaux, une société pratiquant le travail clandestin". Simple euphémisme pour désigner les nervis & malmaké recrutés sous couvert de gardiennage et de surveillance.

Lundi 29 juillet 1996 : Le dirigeant de l'UGTG Mirlin DAVILLÉ est violemment agressé par trois de ces hommes de main. Alors que Dino SABAS l'immobilise, le dénommé Pascal Tikito RAMASSAMY lui pulvérise un gaz paralysant en plein visage, ce qui lui vaudra trois jours d'ITT.

Août 1996 : Amédée ADELAIDE, en liminaire du complot engagé contre l'UGTG, se sert des bulletins d'information de la CCI de Pointe-à-Pitre pour dénigrer l'action syndicale et en particulier l'UGTG. Il traite l'UGTG de saboteur de l'économie ; d'être responsable des longues grèves ; d'utiliser la violence physique comme méthode de négociation ; l'accuse d'obliger les grandes surfaces et commerçants pointois à baisser leurs rideaux. Toujours selon le maître de la CCI, l'UGTG est friand de barrages et de blocages.

Et Amédée ADELAIDE, de faire référence à la législation du travail (!), au respect de la personne humaine (!) aux bonnes oeuvres pour l'entreprise (!).



Mercredi 14 août 1996 : Patrick POCHAL, un des grévistes, est attaqué par un des hommes de Tikito.

Judi 12 septembre 1996 : Courrier au préfet où l'UGTG, après avoir souligné l'attitude de blocage du dialogue de Mme CHEFFRE, poursuit ainsi : "Elle s'est permise d'utiliser des hommes de main armés pour briser notre mouvement de grève. Nous avons eu à déplorer l'agression d'un de nos responsable syndical par un de ceux-là et que plainte a été déposée en date du 27 juillet 1996."

Mercredi 18 septembre 1996 : Trois jours avant la fusillade. Alors qu'il sort du travail, Raymond GAUTHIEROT, est attaqué par Dino SABAS et Pascal Tikito RAMASSAMY qui pour la circonstance est armé d'un poing américain. La prompt intervention de la population les empêche d'exécuter leur basse besogne.

Suite aux nombreuses agressions à l'encontre des grévistes et militants de l'UGTG, la Centrale Syndicale appelle à une mobilisation de soutien aux travailleurs des établissements CHEFFRE, en grève depuis le jeudi 27 juin 1996.

Mme CHEFFRE, ainsi soutenue par la famille et la bande à Amédée ADELAIDE, et se sentant légitimée par l'absence de réaction des services compétents (CGSS & DDTE) et du Préfet d'habitude si prompt à faire respecter la paix sociale, va alors minutieusement préparer son forfait.

Vendredi 20 septembre 1996 : M. CHEFFRE ne cesse de répéter aux grévistes : **demain ce sera le grand jour...** Ce fut effectivement un grand jour, un samedi rouge, gravé à tout jamais dans la chair des travailleurs. Car dans la nuit, des armes sont stockées dans son salon de la Tour Sécid.



Samedi 21 septembre 1996 : Vers 7H30, les militants de l'UGTG se présentent à l'entrée du magasin situé angle de la rue Schoelcher et du Boulevard Hann, afin d'expliquer le mouvement aux employés présents.

Surgissent alors les hommes de main de la famille CHEFFRE. Ramassamy Pascal dit Tikito, frappe du plat de son coutelas un des dirigeants de l'UGTG. Un autre nervis de la famille CHEFFRE, le dénommé Dino SABAS, en profite pour appuyer son revolver sur la tempe du dirigeant tout en le menaçant de mort. Un troisième larron de la famille CHEFFRE s'approche et lui pulvérise une bombe défensive genre lacrymogène au visage.

Alors que Gaby CLAVIER, Secrétaire Général de l'UGTG s'avance et demande à Dino SABAS les raisons d'une telle agressivité, ce dernier se retourne pour lui balancer un jet de liquide blanchâtre au visage ; produit qui s'avéra plus tard être de l'alcali mélangé à d'autres produits.

Puis RAMASSAMY Pascal Tikito, toujours armé de son coutelas, tente d'asséner des coups à Raymond GAUTHIEROT ; qui les évite de justesse.

C'est alors que les militants et la population présente sur place tentent de s'opposer à cette agression, que Dino SABAS et ses acolytes commencent à tirer des coups de feu. Certains le sont en l'air, d'autres, à hauteur d'homme. 7 militants de l'UGTG sont atteints, blessés par balles et par plombs.



Leur forfait accompli, ces hommes de main armés se retranchent dans l'établissement CHEFFRE de la Tour Sécid. L'arrivée de la police ne change en rien la détermination de cette armée qui à plusieurs reprises essaie de nouveau d'agresser les militants de l'UGTG.

A 08H00, au cours du journal du matin, une radio locale annonce qu'un échange de coups de feu, entre grévistes et non grévistes vient d'avoir lieu aux abords des Etablissements CHEFFRE à Pointe à Pitre.

A 13H00, Mme CHEFFRE, déclare que ses hommes ont répondu à un coup de feu tiré par l'UGTG... Persuadée que ses mensonges grossiers, relayés avec complaisance par des média en charge de la désinformation, Mme CHEFFRE laisse libre cours à sa fourberie.

Trop sûre de ses soutiens et appuis patronaux, convaincue de la magnanimité de l'Etat à son égard, elle ne juge même pas utile de faire disparaître les armes du crime qui seront retrouvées en partie, le jour même par la police, dans son salon de coiffure.

Cette faille lui vaudra dans un premier temps quarante-huit heures de garde à vue avec l'un de ses sicaires, Dino SABAS ; puis une mise en examen pour complicité de violence.

Le crime était presque parfait...